

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 10305
Numéro SIREN : 387 539 273
Nom ou dénomination : GROUPE EUROEXCEL

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2020 sous le numéro de dépôt 102131



2013218801



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

1, QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04
0 891 01 75 75
BOITE 100

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : GROUPE EUROEXCEL

Numéro RCS : 387 539 273

Numéro Gestion : 1992B10305

Forme Juridique : Société anonyme

Adresse : 3 R DU FAUBOURG SAINT HONORE
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R102131 (2020 132188)

Date du Dépôt : 12/10/2020

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 28/02/2020

Décision 1 : Nomination(s) d'administrateur(s)

fait à Paris, le 12 octobre 2020

3281055
"GROUPE EUROEXCEL"

PG 28/02/20 NG

Société Anonyme
au capital de 100.000 euros

Siège social : 3 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 387 539 273 (92 B 10305)

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

12 OCT. 2020

Sous le N° :

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 FEVRIER 2020

Le 28 février 2020 à 18 heures, au siège social,

Les actionnaires de la société sus-désignée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Bernard GRIMBERT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Patrick LE HENRY et Monsieur Bernard GRIMBERT acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Florence DANIEL est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 3.997 actions sur les 4.000 actions composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant plus du cinquième du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Mathieu FROMANTIN, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2019
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation de ces comptes et rapports
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation des résultats
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce ; approbation desdites conventions
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Questions diverses

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes
- la feuille de présence de l'Assemblée, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 30 SEPTEMBRE 2019
- le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2019
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration
- le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et généralement tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée, et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président donne ensuite lecture du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close, et le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties et avec toutes leurs conséquences, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et les comptes de l'exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2019**, tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait.

L'Assemblée Générale approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, s'élevant à 5.977 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de donner aux Administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2019**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la répartition des résultats telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration, et décide en conséquence d'affecter les résultats de l'exercice social clos le **30 SEPTEMBRE 2019**, de la façon suivante :

	<u>Euros</u>
- bénéfice de l'exercice ressortant à	105.736,79
- auquel s'ajoute le report à nouveau créditeur	<u>36.576,65</u>
soit un bénéfice distribuable de	142.313,44
- A titre de « Dividendes »	75.000,00
- le solde au compte report à nouveau , soit	67.313,44

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 18,75 € par action. Il serait payé au siège social à compter du 28 février 2020.

Conformément à la Loi, il est rappelé ci-dessous les distributions de dividende faites au titre des trois derniers exercices.

EXERCICE	MONTANT
30/09/2018	60.000 €
30/09/2017	79.000 €
30/09/2016	230.000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce, déclare en approuver les termes, et donne quitus aux Administrateurs à cet égard.

Cette résolution est adoptée à la majorité des votants, tel que prévu par la loi.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que nouvel administrateur :

Monsieur François AUGER
Demeurant 19 avenue de la République 78000 VERSAILLES
De nationalité française,
Né à la Rochelle (17), le 30 juillet 1958
Commissaire aux Comptes inscrit,
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

pour un mandat de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur François AUGER a accepté par avance le mandat qui lui est confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises.

L'Ordre du Jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à DIX NEUF heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.